



Le 15 juin 2015

Projet de compte rendu définitif de la séance du conseil municipal de DOMMARTIN

L'an DEUX MILLE QUINZE

Le 04 mai à vingt heure trente

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 28 avril 2015

Affichage Mairie : mardi 28 avril 2015

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	21
	Votants	23

PRESENTS : M. GUILLOT Jean-Pierre, Mme DUVERNOIS Mireille, M. ROMAND Alain, Mme CESAR Murielle, M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean-Charles, Mme BARBET Janique, M. ROUX Jérémy, M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, Mme PIERA Josiane, M. BERRAT Jean-Louis, Mme SARZIER Laurence, Mme ROSAT Aurélie, M. MABILLON Robert, M. QUINCY Vincent, Mme VIVOT Laetitia, Mme PINEDO Léonor.

ABSENTS EXCUSES : Mme LAPALUD Sylvie a donné pouvoir à Mme SARZIER Laurence
M. COLDEFY Jean a donné pouvoir à Mr BERRAT Jean Louis

SECRÉTAIRE : M. ROUX Jérémy

*Approbation Compte Rendu de la séance du lundi 16 mars 2015

Approuvé à l'unanimité.

I - Désignation du secrétaire de Séance.

Monsieur Jérémy ROUX est désigné.

II- Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)

N°13-2015	Réfection plafond sacristie	BARLERIN	20/04/2015	1386.00
N°14-2015	Changement vitres cassées bâtiments communaux	SAS GOBBA	19/03/2015	2178.00
N°15-2015	Honoraires Recours	ADAMAS	02/04/2015	3225.22

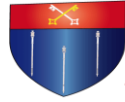
I - Lancement de l'opération « ferme du Prost. »

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Cette opération intitulée « ferme du Prost », située en centre bourg, se décline en plusieurs axes complémentaires :

- La réhabilitation du patrimoine bâti avec la mise en valeur de la ferme. Ce corps de ferme, lié à une extension sera dédié à l'installation d'activités et de commerces. Elle sera menée sous maîtrise de la commune.

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 15 juin 2015

- Le développement du patrimoine communal avec la remise en état notamment d'un four à pain. C'est la poursuite de la valorisation de l'histoire Dommartinoise qui se fera en partenariat avec l'association ARAPED.
- L'opération de logements en accession sociale à la propriété proposée en partenariat avec l'opérateur SEMCODA.
- La création d'un parking complémentaire à celui de la salle polyvalente d'une quarantaine de places associé à des espaces publics.

Les divers volets de cette opération s'inscrivent dans l'affirmation de l'identité du village.

Il convient en effet, au fil des années, de modeler, de redessiner les différents espaces du centre bourg pour leur donner une cohérence d'usages.

Il convient d'en réhabiliter certains, d'en repenser d'autres pour les organiser et offrir la potentialité nécessaire à la vie du plus grand nombre (logements, commerces, places, équipements publics et parapublics).

Il s'agit de relier l'ensemble des éléments dans une notion de parcours, de favoriser l'esprit de village, dans une dimension sociale contemporaine de convivialité, d'urbanité et d'écologie.

Cette opération « ferme du Prost » vient renforcer la hiérarchisation des espaces publics et privés et contribue à donner du sens au village. Ce programme s'inscrit en complémentarité des différentes phases réalisées avec :

- la réhabilitation du centre historique,
- le développement du logement, des commerces et des services publics,
- la composition d'ensemble autour d'un parc de la mairie et de la place de l'école en cours de réalisation. (Les 4 premières phases figurent en annexe).

L'opération « ferme du Prost » comme « le parc du centre » sont en adéquation avec les recommandations du S.O.L (syndicat de l'Ouest Lyonnais) et des prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), du PLH (Plan local de l'habitat du Pays de l'Arbresle) et du PLU (Plan local d'Urbanisme de Dommartin). L'ensemble de ces opérations de centralité répondent au concept de village densifié exprimé par le S.O.L.

C'est une politique d'aménagement qui consiste à urbaniser de manière plus dense les centre bourgs afin de favoriser la diversification de l'offre de logements (accession à la propriété pour le parc du centre et accession sociale à la propriété pour la ferme du Prost) Cette politique d'aménagement permet aussi de maintenir et développer les commerces de la commune, de multiplier les espaces de vie et de rencontres tout en tenant compte des spécificités de l'ouest lyonnais.

Le programme de la ferme du Prost :

Cette phase de la centralité a été rendue possible par l'acquisition de la propriété de la ferme du Prost le 25 novembre 2009. Depuis, les équipes municipales avec le concours du CAUE ont conceptualisé les éléments structurants de l'extension de la centralité (mise en place notamment des polygones d'implantation dans le PLU modifié du 20 février 2012).

Des études ont été menées en 2014 avec un cabinet d'architecte pour valider la faisabilité de l'opération et proposer un scénario d'implantation permettant de mettre en scène les axes retenus et exprimés en introduction.

Les points clefs définissant le scénario :

- « désenclaver » le corps de ferme et ses annexes pour qu'ils soient en lien avec les espaces centraux,
- imaginer une extension afin de disposer de surfaces suffisantes pour permettre un développement de l'activité et du commerce,
- respecter l'architecture du corps de ferme afin de valoriser le patrimoine bâti,
- implanter un programme d'accession sociale à la propriété,
- intégrer à ce plan général les espaces publics et l'extension du parking.

Il est proposé aux conseillers au vu des éléments présentés :

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 15 juin 2015

- 1) de valider le plan de composition présenté (en annexe). Il répond aux objectifs politiques fixés et favorise l'intégration à la centralité de l'ensemble de la parcelle. Le coût de l'opération estimé pour la réhabilitation de la ferme et son extension est de 1 338 500.00 HT Euros pour une surface globale « bâti » d'environ 950 m²,
- 2) de donner délégation à Monsieur le Maire pour lancer l'opération, pour mettre en place les procédures destinées à attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonateur SPS, ainsi que tous les prestataires nécessaires et dans le respect des réglementations en vigueur,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Madame Josiane PIERA demande qu'elles sont les règles de stationnement pour les logements SEMCODA et la Ferme du Prost. Monsieur le Maire répond que la réglementation est d'un parking par logement pour le logement social.

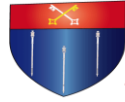
Monsieur le Maire rappelle que ce programme répond aux objectifs fixés par le PLH et le SCOT et qu'il est important de diversifier l'offre de logements afin de poursuivre la mixité des populations. Il s'agit d'enrichir humainement la commune.

Madame Béatrice TOURNIER demande si la commune va rester propriétaires des locaux d'activités créés à la Ferme du Prost. Monsieur Alain THIVILLIER répond que pour l'instant aucune décision n'a été prise à ce sujet. La commune prend en compte les différentes demandes et statuera ensuite, l'important étant de garder la maîtrise des différentes activités commerciales proposées. Monsieur le Maire approuve et précise qu'il s'agit de « créer » des services. La problématique étant de pré commercialiser par rapport à un plan d'ensemble. Monsieur Robert MABILON souhaite connaître les critères de choix à ce sujet. Monsieur le Maire répond qu'il y a 800 m² à aménager et que cela sera plutôt des petits commerces. Monsieur Jean Louis BERRAT demande s'il y a déjà des personnes intéressées. Monsieur le Maire indique qu'il y a déjà eu des demandes notamment dans le secteur paramédical pour des activités n'existant pas sur Dommartin et qu'il y a 4 ans l'achat de la ferme avait été fait dans le but d'offrir de nouveaux services de proximité aux Dommartinois. Monsieur Robert MABILON demande s'il y a une surface définie et /ou limitée chaque local. Monsieur le Maire répond que la rénovation des locaux se fera sur l'existant.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le plan de composition présenté. Il répond aux objectifs politiques fixés et favorise l'intégration à la centralité de l'ensemble de la parcelle. Le coût de l'opération estimé pour la réhabilitation de la ferme et son extension est de 1 338 500.00 HT Euros pour une surface globale « bâti » d'environ 950 m²,
- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour lancer l'opération, pour mettre en place les procédures destinées à attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonateur SPS, ainsi que tous les prestataires nécessaires et dans le respect des réglementations en vigueur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

II/ Vente de la parcelle Ferme du Prost :
Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT



Le 15 juin 2015

Les membres du Conseil Municipal ont validé lors de la séance du 19 janvier 2015 le choix du bailleur SEMCODA pour la réalisation d'un programme d'accession sociale à la propriété sur la parcelle n°BH26p de la Ferme du Prost.

Au vu de la surface à céder, d'environ 900 m², la valeur de ce tènement a été estimée par France Domaine à la hauteur de 310 000 euros.

Vu le Conseil Municipal du 19 janvier 2015,

Vu le choix de l'opération votée au point précédent,

Vu le plan topographique fourni par le géomètre de la Commune ;

Vu l'avis de France Domaines du 10 février 2015 et l'estimation à la hauteur de 310 000 euros

Compte tenu de la proposition de l'opérateur SEMCODA en date du 6 mars 2015 d'acheter environ 860 m² de parcelle au prix de 310 000 euros,

Monsieur Jean Louis BERRAT demande le prix d'assiette des Jardins du Centre. Monsieur le Maire précise que l'évaluation du prix de vente a été proposée par le Service des Domaines. Les différences de prix avec les Jardins du Centre se fait notamment par la différence de stationnement sur les deux parcelles (parking en sous sol et en surface). Les ventes ont été validées par délibérations auprès des services de l'Etat et notamment la Préfecture du Rhône.

Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE rappelle également qu'il s'agit d'une construction de logement sociaux SEMCODA et que l'évaluation n'est pas la même.

Monsieur Robert MABILON tient néanmoins à préciser qu'il y a 50 000 euros de différence au m² avec le parc Social.

Monsieur le Marie rappelle que concernant l'opération et la vente du terrain des Jardins du Centre des allégations ont été faites et qu'il envisage une procédure pénale. Il fait également part de l'autorisation donnée au Promoteur d'effectuer des travaux sur la Parcelle vendue.

Madame Josiane PIERA demande si les formalités administratives liées à la location de la Parcelle de la Pastorale avancent. Monsieur le Maire informe le Conseil que la signature du bail se fera très certainement fin mai 2015 et que l'aménagement débutera ensuite.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Autorise Monsieur le Maire,

- **A poursuivre** la vente de la parcelle cadastrée n° BH26p en zone UAM d'une surface d'environ 860 m² pour la somme de 310 000 euros.
- **A informer** l'opérateur SEMCODA qu'il peut déposer sa demande de permis de construire et matérialiser la surface de construction liée au projet et définie dans le plan de construction
- **A inscrire** les crédits sur le budget communal 2015 en section d'investissement à l'article 2111
- **A signer** tous les actes à intervenir.

III/ Désignation de la commission ad 'hoc :

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la ferme du Prost, la commune a désigné (lors de son conseil municipal du 25 février 2015) l'opérateur SEMCODA titulaire du mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser cette opération.

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 15 juin 2015

Pour information, le calendrier d'opération prévisionnel est le suivant :

Mai 2015 : Décision du Conseil Municipal de lancer l'opération
Lancement consultation maîtrise d'œuvre en MAPA restreint
Juillet 2015 : Conseil municipal d'attribution de la maîtrise d'œuvre
Fin septembre 2015 : Dépôt du permis de construire
Mi novembre 2015 : Lancement consultation entreprises en MAPA ouvert
Début février 2016 : Conseil municipal d'attribution des marchés de travaux
Début mars 2016 : Démarrage des Travaux
Début mai 2017 : Livraison de l'opération

Afin de traiter plus spécifiquement cette opération :

- dans le cadre des procédures de passation de MAPA, de procéder à l'ouverture des enveloppes contenant des documents relatifs aux différentes candidatures et offres
- dans le cadre de procédures formalisées, appels d'offres ouverts, de procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les dossiers des candidats.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver la création d'une commission ad hoc proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur Robert MABILON remercie le Conseil Municipal d'avoir proposé la candidature de Monsieur Jean Louis BERRAT. Monsieur le Maire approuve.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Désigne** Madame Sylvie LAPALUS, Messieurs Jean Louis BERRAT, Vincent QUINCY, Jean Nicolas DREVET, Jean Charles BADEL, Alain ROMAND et Alain THIVILLIER membres de la Commission
- **Décide** que cette commission ad hoc pourra s'adjoindre le Conseil de représentants spécialisés (ex : CAUE, Trésor Public, Opérateur ...)
- **Dit** que la Présidence de cette commission sera présidée par Monsieur le Maire

IV/Désignation SOTREC : fossé exutoire
Rapporteur : Alain THIVILLIER

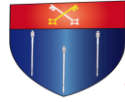
La commune poursuit actuellement l'aménagement des Espaces Publics du Centre Bourg et déploie la fin de l'urbanisation sur le tènement de la ferme du Prost, dernière opportunité foncière en centre bourg.

Le bureau d'Etudes SOTREC ayant réalisé les études et les travaux VRD au sein du groupement de Maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de l'espace public au centre bourg, la mairie de Dommartin a souhaité confier à ce bureau d'études une mission complémentaire en vue des études et du suivi de chantier des réseaux EP/bassin de rétention de la Ferme du Prost, visant à réguler les eaux pluviales cédées à un bailleur pour finaliser l'urbanisation de cette partie du bourg, nommé « Ferme du Prost »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le projet de marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre de la Ferme du Prost
- **Valide** le montant d'honoraires proposé de 9 521.81 euros HT

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 15 juin 2015

- **Dit** que les dépenses seront affectées au budget communal section investissement article 622

V/ Fossé Exutoire Route des Bois : autorisation de lancement de la consultation

Rapporteur : Alain ROMAND

Emplacement du Projet :

Le projet communal d'aménagement des espaces publics du centre bourg de Dommartin se situe de part et d'autres de la route des bois au droit du parking du centre et de la salle polyvalente au lieu dit « Les Verchères ». D'un point de vue cadastral, les parcelles aménagées sont les suivantes : BH26, BE 185, BE61.

Le rejet de la zone aménagée s'effectuera comme aujourd'hui dans le talweg qui rejoint le Maligneux. Ce cours d'eau long d'environ 7 km traverse les communes de la Tour de Salvagny, Dommartin, Civrieux d'Azergues et Marcilly d'Azergues avant de confluer avec l'Azergues en amont immédiat du pont de la RD 16^E. Ce cours d'eau est répertorié sous la numérotation masse d'eau FRDR 11385.

Le site comprend actuellement un pré de pâture (parcelle BH26), un parking public, des pelouses et des revêtements stabilisés en limite Sud et Est de la Salle Polyvalente. La surface visée étant de plus de 4 hectares.

Présentation des opérations d'aménagements projetés :

L'opération d'aménagement d'espaces publics en centre Bourg de Dommartin consiste en la réalisation :

- d'un ensemble immobilier dénommé la ferme du Prost et d'un Ouvrage de Gestion des Eaux Pluviales public (OGEP) sur la parcelle BH26,
- d'extension de voirie, reprise des espaces verts et construction d'un programme résidentiel baptisé les Jardins du Centre sur la parcelle BE 185 (la résidence possède ses propres OGEP),
- de travaux de reprise des espaces publics et des espaces verts sur la parcelle BE 61 « Parc du Centre ».

L'OGEP se présentera sous la forme d'un bassin de rétention paysager à ciel ouvert avec rejet à débit régulé en milieu naturel aval.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir :

- autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la création d'un fossé exécutoire route des Bois lié aux opérations du Centre pour un montant estimé de réalisation d'environ 160 030.50 euros HT
- autoriser les demandes de subventions pouvant être liées au projet (agence de l'eau, conseil général...)

Monsieur Jean Louis BERRAT indique dans le périmètre d'études il y a des propriétés privées et demande s'il y aura une obligation de raccordement. Monsieur le Maire répond que non.

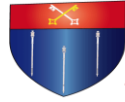
Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **autorise** le lancement d'un appel d'offres pour la création d'un fossé exécutoire route des Bois lié aux opérations du Centre pour un montant estimé de réalisation d'environ 160 030.50 euros HT
- **autorise** les demandes de subventions pouvant être liées au projet (agence de l'eau, conseil général...)



Le 15 juin 2015

VI -Autorisation lancement consultations sécurisation des locaux scolaires :

Rapporteur : Alain ROMAND

Lors des dernières vacances scolaires, l'Ecole Bernard CLAVEL a du faire face a deux tentatives de cambriolages avec vandalisme. Compte tenu de l'informatisation des locaux en cours, il est nécessaire de mettre en place une sécurisation renforcée. C'est pourquoi il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser le lancement d'une consultation afin de mettre en place un système informatisé d'ouverture et de fermeture des portes dans les bâtiments scolaires.

Madame Josiane PIERA demande s'il n'y aura que l'école placée en accès badges. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit essentiellement d'une mesure d'urgence et que toutes les portes donnant sur l'extérieur seront sécurisées.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Autorise** le lancement d'un appel d'offres destiné à sécuriser les locaux scolaires
- **Valide** le principe de mise en place d'une sécurisation renforcée sous forme d'alarmes et d'ouvertures et fermetures de portes avec système automatisé

VII- Validation de la liste jury d'assises :

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Le jeudi 30 avril 2015, en présence de la Commission Electorale et publiquement un tirage au sort informatique a été réalisé afin d'établir une liste préparatoire des jurés titulaires pour la session 2016. 6 administrés ont été tirés au sort.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la liste de noms proposée lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la liste proposée en Conseil Municipal
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente décision

FINANCES:

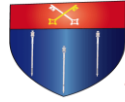
VIII- Avenant n°2 de transfert :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

En 2013, la mairie de Dommartin a attribué une mission de maîtrise d'œuvre, au Groupement de Maîtrise d'œuvre Atelier Anne GARDONI/SOTREC ingénierie relative à l'aménagement d'espaces publics dans le centre bourg de Dommartin.

La Société SOTREC Ingénierie en date du 28 octobre 2014 a augmenté son capital. En conséquence, il résulte du procès verbal des décisions de l'associée unique du 11 décembre 2014 que la société SOTREC Ingénierie anciennement SOTREC devient SOTREC HOLDING.

Afin d'effectuer toutes les formalités comptables liées aux opérations du Centre, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver la mise en place d'un avenant régularisant le dossier administratif de marché public.



Le 15 juin 2015

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la signature de l'avenant présenté aux conseillers
- **Dit** que les formalités administratives et comptables liées à la Société SOTREC Ingénierie seront réglementairement acceptables pour toutes nouvelles dénominations de l'entreprise nommée en préambule de la délibération
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente décision

IX- Devis Société TELEGIL :

Rapporteur : Alain ROMAND

Dans le cadre de la création de circulation modes doux autour de l'école et afin de sécuriser les accès piétons, la Société TELEGIL a réalisée une étude financière permettant de réaliser un système de contrôle d'accès raccordé sur un PC de gestion par le futur réseau reliant l'école à la mairie par l'intermédiaire éventuel d'une fibre optique (l'alimentation secteur sera reprise sur l'alimentation du local poubelle de l'école). La nouvelle barrière (gestion par carte électromagnétique) remplacera la borne existante.

Il est proposé aux Conseillers de bien approuver la proposition financière de la société pour un montant de : 8 091.00 euros HT.

Monsieur Alain ROMAND précise que les fourreaux seront posés dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace paysager et que le projet a été présenté en Commission Voirie-Bâtiments.

Madame Béatrice TOURNIER pense que la barrière présentée n'est pas très esthétique.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie,
Après en avoir délibéré,
A la majorité, avec une abstention : Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE

- **Valide** le projet présenté
- **Dit** que la dépense autorisée de 8 091.00 euros HT sera inscrite au budget communal en section investissement

X- Subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

La commune de Dommartin lors de ses conseils municipaux des 15 septembre et 1^{er} décembre 2014 a validé le projet de restructuration des locaux restaurant scolaire et accueil de loisirs.

Par courrier du 26 février 2015, les services administratifs ont adressé un dossier de demande de DETR à la Préfecture du Rhône. (La DETR-DGE est une subvention proposée par les services de la Préfecture pour soutenir les projets d'investissements. La commune souhaite proposer les travaux d'aménagements intérieurs de l'école, dont le démarrage est prévu pour les vacances d'été. Ce dossier ne bénéficie pas d'aide dans le cadre du contrat pluriannuel).

Malgré la confirmation écrite de l'enregistrement du dossier et des pièces par la Sous Préfecture de Villefranche sur Saône chargée d'instruire la demande, il a été demandé à la commune de délibérer sur la sollicitation de la subvention et sur la validation du projet de restructuration des locaux.



Le 15 juin 2015

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à présenter ce dossier auprès des services de l'Etat pour solliciter une aide de 60% dans le cadre de la DETR 2015, soit une subvention maximum de 109 200.00 € pour un montant estimé de cette opération de 182 000 euros HT
- **Dit** que ce projet ne bénéficie pas déjà d'autres subventions actuellement

URBANISME - SERVICES TECHNIQUES

XI- Convention de services CCPA :
Rapporteur : Alain ROMAND

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, la commune de Dommartin met à disposition deux fonctionnaires territoriaux pour une quotité de leur temps de travail de 6 % sur l'année 2015 en vue de participer aux travaux de voirie de compétence communautaire suivants :

- Elagage et fauchage des abords de voirie
- Curage des fossés

Cette mise à disposition aura lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. La Communauté de Communes remboursera la commune concernant les frais de personnel à hauteur de 11 829 euros.

Monsieur Alain ROMAND précise que ce dispositif existe déjà depuis plusieurs années. Monsieur Robert MABILON trouve que la participation n'est pas très importante. Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE pose la question de la revalorisation des prestations effectuées par la commune.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Se prononce** favorablement sur la reconduction de ce dispositif
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

XII-Proposition de Bilan de construction intermédiaire du PLU :
Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

La collectivité de **Dommartin** a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 15 février 2008. Le document a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 20 Février 2012. Il apparaît nécessaire d'établir un bilan du PLU et vérifier sa compatibilité avec les orientations du SCOT et du PLH approuvés après sa mise en œuvre.

Afin de mener cette étude il est proposé aux Conseillers de bien vouloir choisir l'Atelier de l'A.R.U.E pour un montant de : 2 000 euros HT.

Monsieur le Maire complète son intervention en précisant que cette année il n'y aura pas de révision du PLU prévue.

Monsieur Jean Louis BERRAT demande si ce bilan se déroule dans le cadre d'une démarche obligatoire à la demande des services de l'Etat. Monsieur le Maire précise qu'il est important d'évaluer les besoins de la commune, et qu'il y a en effet une étape obligatoire au bout de 3 ans.

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 15 juin 2015

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Autorise** la mise en place d'un bilan de PLU intermédiaire par l'Atelier l'A.R.U.E
- **Dit** que cette dépense de 2 000 euros HT sera inscrite au budget communal en section investissement

XIII-Déclassement d'une partie du chemin de Joinet CR209 au CAT L'ETANG CARRET

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Plan de situation en PJ

La restructuration actuelle de l'établissement en Foyer d'Accueil Médicalisé nous permet de réétudier la cession, déjà envisagée en 2004, d'une partie du chemin de Joinet, environ 120m, longeant depuis le VC 206 leur propriété et leur parking situé en face de celle-ci (ligne verte sur le plan).

Cette portion de voirie cédée permettrait une soudure entre le nouveau bâtiment et le parking existant, une meilleure sécurité pour les résidents et les véhicules liés à l'activité du foyer. Une nouvelle signalisation sera posée pour empêcher les véhicules de circuler sur cette portion et l'entretien de celle-ci ne sera plus du ressort de la commune.

Une servitude de passage pour la circulation mode doux sera établie, le chemin de Joinet gardant sa fonction de chemin pédestre, il est répertorié dans le PDIPR.

En contrepartie, le Foyer d'Accueil Médicalisé mettra à disposition son parking pour les activités associatives et communales les week-ends.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur ce déclassement et d'autoriser l'ouverture de l'enquête publique pour la cession de 120m environ du chemin de Joinet.

En attente d'éléments complémentaires, ce point est ajourné et fera l'objet d'une nouvelle présentation lors d'une prochaine séance publique.

PETITE ENFANCE -ENFANCE :

XIV-Vote des tarifs z'anims a Dom : séjours été

Rapporteur : Catherine LAVET

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser la mise en place de nouveaux tarifs liés aux mini-camps de l'été 2015 et validé par la Commission Enfance Jeunesse du jeudi 30 avril 2015.

Madame Catherine LAVET précise que les projets et propositions de tarifs ont été visés en Commission Enfance-Jeunesse.

Madame Janique BARBET demande les dates des séjours proposés.

Madame Catherine LAVET répond que les mini-camps auront lieux des 7 au 09 juillet et du 20 au 24 juillet 2015.

Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE demande à quelle hauteur la commune subventionne le séjour.

Madame Catherine LAVET répond qu'il n'y pas de surcoût pour les parents.

Le Conseil Municipal

**Où l'exposé de Madame l'Adjointe à la Petite Enfance et à l'Enfance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Autorise** la mise en place de la tarification suivante pour l'été 2015 :

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr

Le 15 juin 2015



Séjour au Parc des Oiseaux : 150 euros par enfant (ce tarif comprend les animations, la restauration, les nuitées et le transport A/R)

Séjour Parc de loisirs de Thoissey : 250 euros par enfant (ce tarif comprend les activités nautiques, la restauration, les nuitées et le transport A/R).

- **Dit** que ce tarif est fixé sur la base de 10 enfants participant à chaque séjour.
- **Maintient** les tarifs vacances du centre de loisirs à Dommartin pour cet été 2015.

Informations et questions diverses

Projet de territoire Communauté de Communes :

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à prendre connaissance du Projet de Territoire et informe que ce projet a fait l'objet d'une présentation en réunion des Maires à la CCPA. Monsieur le Maire fait part de son avis défavorable à ce projet d'ensemble qui aurait nécessité des choix d'orientation plus précis.

Elections Maire et des Adjoints Conseil Municipal d'Enfants :

*Madame Catherine LAVET informe que l'élection du Conseil Municipal a eu lieu le 20 mars 2015. Deux Adjoint*s et un Maire des enfants ont été élus. Le conseil est constitué de 5 enfants de CM1 et 4 enfants de CM2. Quelques projets en cours : un cinéma en plein air, un partenariat avec le CEM et développer le lien intergénérationnel.

Installation du parcours ludique au Complexe de Maligny :

Monsieur Jean Nicolas DREVET indique que l'installation des jeux sera finalisée le week-end de l'ascension.

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT

La séance est levée à 22h45.